

Séance du jeudi 7 mars 2024 à 19h30

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints
Claude SCHULLER, André BECK, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Charles KREMPPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration :

Michel BOBIN, procuration à Christian FRANTZ
Eléonore JEAN DIT PANNEL, procuration à Pierrette KEMPF
Dominique RISTORCELLI, procuration à Elodie DEMARE
Alain MORILLON, procuration à Emmanuelle BONDUELLE

Absents excusés sans procuration :

En présence de Annie DEVEY (secrétariat), Jean-Jacques KEMPF

Quorum : 8 – présents 11

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 29/02/2024

19. Délégations au maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28/05/2020 ; précisée par délibération du 18/09/2020 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget –pour les montants inférieurs à 10 000 € HT :

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>N° mandat</i>	<i>Total TTC</i>
PEYRICAL	Avocat	896/2023	4 200,00 €
FUCHS	Débroussailleuse	956/2023	8 190,00 €
FALLER,	Chocolats ainés	994/2023	4 820,48 €
SN MULLER PAYSAGES	Fourniture et plantation d'arbres	63/2024	2 762,40 €
AUDEBERT	Deux fours pour la cuisine de la salle des fêtes	84/2024	12 000,00 €
PEYRICAL	Avocat	101/2024	2 400,00 €

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF





Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ
transmis à la sous-préfecture le 12/03/2024 - affiché le 12/03/2024